rère. Il voit à ce que tous les hommes employés sous lui s'acquittent convenablement de leurs devoirs, et il prend note de toute négligence ou infraction aux règlements dont ceux-ci pourront se rendre coupables, et il entre ces rapports dans un livre tenu à cet effet, et ouvert à l'inspection du surintendant et du comité de l'aqueduc.

2nde. Il est responsable du bon fonctionnement des machines, et il doit, de temps à autre, se convaincre par lui-même qu'elles sont en bon ordre.

3ème. L'ingénieur-en-chef est en outre responsable du bon fonctionnement des soupapes de sûreté, et il doit, de temps à autre, se convaincre par lui-même qu'elles sont chargées de manière à laisser échapper la vapeur à la pression à laquelle il les aura lui-même réglées.

4ème. La pression de la vapeur que devront supporter les bouilloires, sera déterminée par l'ingénieur-en-chef, qui signera à cet effet un règlement qui sera affiché dans un endroit prominent du local, pour l'information des personnes ayant charge de l'engin et des bouilloires.

5ème. Il est aussi du devoir de l'ingénieur-enchef de voir à ce que le local et les machines soient tenus propres et en bon ordre, et de prendre soin des approvisionnements, tels que les huiles, le suif, le coton, les étoupes, le combustible, etc., et de voir à ce que les employés ne les gaspillent pas et qu'ils prennent bien soin de leurs outils et ustensiles.

es à com-

n.

néies, nc-

nctre